

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression: 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 1 sur 13

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

1.2 Le Bloc liquide - photopolymérisable 2 ml. Seringue (Art.890-1201)
Matériau de décohésion photopolymérisable pour moignons en plâtre et attelles thermoformées

1.3 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange

Matériau de démoulage en technique dentaire

1.4 Détails du fabricant/fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

YETI Dentalprodukte GmbH

Industriestr.3

DE-78234 Engen

www.yeti-dental.com

www.dentalwax.com

info@yeti-dental.com

Tél. +49 (0)7733-9410-0

Fax +49 (0)7733-9410-20

Point de contact pour informations techniques / technique d'application

Appareils +49 (0)7733-9410-14 technik@yeti-dental.com

Technique dentaire +49 (0)7733-9410-20 labor@yeti-dental.com

1.5 Numéro d'urgence

Tél. +49 (0) 1784337434 (Consultant Lutz Harder GmbH)

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq.2

H225 – Liquide et vapeurs hautement inflammables

Skin Sens.1B

H317 - peut provoquer une réaction allergique cutanée

Skin Irrit.2

H315 - provoque une irritation cutanée

Eye Dam.1

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Eye Irrit.2

H319 - Provoque une grave irritation des yeux

Carc.1B

H350 - Peut provoquer le cancer

Acute Tox.4

H302 - Nocif en cas d'ingestion

STOT RE 2

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, reins) à la suite d'expositions prolongées ou répétées.

exposition répétée (en cas d'ingestion)

Repr.1

H360 - Peut altérer la fertilité ou nuire au fœtus.

nuit à l'enfant en gestation

Aquatic Chronic 3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogramme(s) et mot(s) d'avertissement du produit



Mot d'avertissement : **Danger**

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 2 de 13

Mentions de danger :

- H225** Liquide et vapeurs hautement inflammables
H317 peut provoquer des réactions allergiques cutanées
H315 provoque une irritation de la peau
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H319 Provoque une grave irritation des yeux
H350 Peut provoquer le cancer
H302 Nocif en cas d'ingestion
H373 Peut provoquer une altération des organes (foie, reins) à la suite d'une exposition prolongée ou exposition répétée (en cas d'ingestion)
H360 peut altérer la fertilité ou nuire au fœtus
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de sécurité :

- P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ainsi que des Tenir à l'écart de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Tenir le récipient hermétiquement fermé
P240 Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir
P241 Utiliser un équipement antidéflagrant
P242 Utiliser des outils produisant peu d'étincelles
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux, un écran facial
P303/361/353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux). Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau [ou prendre une douche].
P370+P378 En cas d'incendie : ...utiliser pour éteindre le feu
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Ne pas porter les vêtements de travail contaminés en dehors du lieu de travail.
P302+P352 En cas de CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau...
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P321 Traitement spécial (voir...sur cette étiquette)
P362+P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
P201 se procurer des instructions spéciales avant utilisation
P202 lire et comprendre tous les conseils de sécurité avant utilisation
P308+P313 EN CAS D'EXPOSITION OU DE CAS D'INCITATION : consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.
P405 Conserver sous clé
P314 En cas de malaise, consulter un médecin/une aide médicale.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement
P410+P403 conserver à l'abri du soleil dans un endroit sec et bien ventilé
P411 Conserver et transporter à des températures ne dépassant pas 25°C.

Élimination des déchets :

- P501** Éliminer conformément aux réglementations locales/nationales/internationales.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 3 sur 13

2.3. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ni aucun mélange ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

SECTION 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom	No CAS/EINECS No.	Teneur (%)	Étiquetage
Méthacrylate de méthyle	80-62-6 / 607-035-00-6	15-20	H225-Flam.Liq2 H315-Skin.Irrit2 H317-Skin-Sens.1 H335-STOT SE3
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9/ 607-124-00-X	3-5	H317-Skin Sens.1 H319-Eye Irrit.2 H315-Skin.Irrit.2
Acrylate/tétraacrylate d'uréthane	4986-89-7	20	H302-Toxicité aiguë.4 H315-Skin.Irrit2 H318-Eye Dam.1 H319-Eye Irrit.2 H317-Skin Sens.1 H411-Aqu.Chronic 2
Résine d'ester vinylique (acrylate)	55818-57-0	25-32	H317-Skin Sens.1
Oxyde de phosphine	75980-60-8/278-355-8	1-2	H361f-Repr.2 H412-Aqu.Chronic 3
Camphoquinone	10373-78-1/233-814-1	0,5-1	H319-Eye Irrit.2 H335-STOT SE3 H315-Skin.Irrit2
Thioxanthrone		1-3	H302-Toxicité aiguë.4 H317-Skin Sens.1 H413-Aqu.Chronic.4
4-benzoate de 2-éthylhexyle	21245-02-3/244-289-3	2-5	H319-Eye Irrit.2 H360f-Repr.1
Benzophénone	119-61-9/204-337-6	5-10	H373-STOT RE 2 H412-Aqu.Chronic 3 H350-Carc.1B

3.2 Mélanges

Substances avec valeurs limites CE prescrites

n.b. Pour le libellé des mentions de danger citées, se reporter à la section 16.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 4 sur 13

SECTION 4. Mesures de premiers secours

- 4.1** Enlever immédiatement tout vêtement contaminé par le produit.

Après inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires par le produit, faire respirer de l'air frais.

En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la personne en position latérale table.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologue si nécessaire.

Après ingestion

Rincer immédiatement et abondamment la bouche. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin.

- 4.2** **Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Troubles de la coordination, diminution de la sensibilité à la douleur

- 4.3** **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de perte de conscience, alerter le médecin d'urgence

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1** **Moyens d'extinction**

Approprié pour le feu : Eau pulvérisée, mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, brouillard de pulvérisation.

Ne convient pas : Jet d'eau à grand débit

- 5.2** **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, des vapeurs/gaz dangereux peuvent se dégager : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Inflammation à distance.

Possibilité d'incendie à grande distance.

- 5.3** **Conseils pour la lutte contre l'incendie**

Ne séjourner dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome à circulation d'air.

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée à une distance sûre.

Réduire les vapeurs qui s'échappent avec de l'eau. Attention au retour de flamme!

Éviter que l'eau d'extinction ne pénètre dans les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol. Éviter le contact avec la peau en portant des vêtements de protection appropriés et en gardant une distance de sécurité.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1** **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection. Éloigner les sources d'inflammation. Assurer une ventilation suffisante.

Avertir/tenir à l'écart les personnes se trouvant dans la zone de danger. Retirer les récipients non étanches.

Au contraire, ne pas les remplir. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 5 sur 13

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Éviter que le produit et les grandes quantités d'eau de lavage contaminée ne pénètrent dans les eaux et le sol. Couvrir les canalisations afin d'éviter toute infiltration.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Récupérer mécaniquement le produit, le faire durcir à la lumière et l'éliminer dans un centre de traitement des déchets spéciaux.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune référence

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

- Porter des vêtements de travail.

Ne pas laisser les récipients ouverts.

Respecter les normes minimales selon TRGS500. Il s'agit notamment de mesures d'hygiène générales telles que :

- Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où l'on travaille.
- Se laver les mains après utilisation
- Enlever les vêtements/équipements de protection contaminés avant de pénétrer dans les zones où l'on mange.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Informations sur les conditions de stockage

Stocker le matériau dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et fermé.

Le stockage en même temps que les substances suivantes est interdit.

- Médicaments, denrées alimentaires et aliments pour animaux
- Matières spontanément inflammables
- Substances qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau
- Peroxydes organiques

Indications concernant la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure particulière n'est requise.

- Se laver soigneusement les mains avant les pauses et après le travail.

Wash hands before breaks and after work

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisation dans le domaine de la technique dentaire pour le blocage des modèles en plâtre et des gouttières thermoformées.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 6 sur 13

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres/composants à surveiller Valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller

N° CAS.	Nom de la substance	%	Article	Valeur	Unité
---------	---------------------	---	---------	--------	-------

8.2 Contrôle de l'exposition

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Veiller à une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Des méthodes d'évaluation appropriées pour vérifier l'efficacité des mesures de protection prises sont disponibles.

Les mesures comprennent des méthodes d'évaluation métrologiques et non métrologiques telles que décrites dans les Règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS) 402.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse, en fonction du poste de travail. Conserver les vêtements séparément

Protection du corps

Vêtements de travail usuels suffisants.

Mesures d'hygiène

Respecter les mesures de protection et d'hygiène habituelles.

Protection des mains

Porter des gants de protection résistants aux solvants et aux bases selon EN 374.

Par ex. Gants Ethiparat® pendant 5 à 10 minutes.

L'utilisation de la technique No-Touch, minimal-contact-technics est recommandée.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection conformes à la norme EN 166:2001.

Contrôle de l'exposition environnementale

Voir sections 6 et 7

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 7 sur 13

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect

État physique : masse visqueuse
Couleur : variable selon la coloration
Odeur : d'acrylates, de méthacrylates

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	Méthode	Remarque
Pression de vapeur (20°C)			n. b.
Inflammabilité (solide/gaz)			n. b.
Point d'éclair (°C)			n. b.
Seuil olfactif			n. b.
Solubilité dans l'eau (20°C)			pratiquement insoluble à 20°C
Limite inférieure d'explosivité			sans objet
Limite supérieure d'explosivité			sans objet
Propriétés oxydantes			s.o.
valeur du ph (20°C)			n. z.
Densité de vapeur (20°C)			n. b.
Densité relative (24°C)			n. b.
Début/intervalle d'ébullition (°C)			n. b.,
Point de fusion/congélation (°C)			n. b.
Température d'auto-décomposition			s. d.
Vitesse d'évaporation			n. b.
Coefficient de partage n-octanol			n. b.
Viscosité, temps d'écoulement (20°C)			n. b.
Viscosité, dynamique. (mPas/20°C)			n. b.
Température de décomposition (°C)			n. b.
Température d'inflammation			n. b.
Propriétés explosives :			Le produit n'est pas explosif .

n.b. = non déterminé n.z. = non applicable

9.2 Autres informations :

Aucune autre donnée n'a été déterminée.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 8 sur 13

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme. Éviter de toute urgence les fortes chaleurs.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3 Réactions dangereuses possibles

S.O.

10.4 Conditions à éviter

Pour éviter une polymérisation lente prématurée, protéger de la chaleur, des rayons du soleil et de l'exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Le produit se polymérise lentement au contact d'agents générateurs de radicaux libres.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en cas d'utilisation conforme à l'usage prévu

10.7 Décomposition thermique

Aucune en cas d'utilisation conforme à l'usage prévu

Autres informations :

Le produit peut se polymériser lentement avec un faible dégagement de chaleur si la durée de stockage et/ou la température de stockage recommandée sont largement dépassées.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané : Irritation cutanée possible.

Contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Système respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Une sensibilisation par contact cutané est possible en cas d'exposition.

Organes : Une exposition prolongée ou répétée (ingestion) peut endommager les organes (foie, reins).

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer en cas d'exposition.

Mutagénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reproduction : L'exposition peut altérer la fertilité ou nuire à l'enfant à naître.

Toxicocinétique : Conformément à la nouvelle fiche de données de sécurité REACH, des informations sur la toxicocinétique, le métabolisme et la distribution de la substance dans l'organisme doivent être fournies. Nous ne disposons pas de ces informations.

Autres : Lorsqu'il est manipulé et utilisé conformément à sa destination, le produit n'a, d'après notre expérience, aucun effet nocif sur la santé.

Propriétés perturbatrices du système endocrinien :

Ce produit ne contient aucune substance ni aucun mélange ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien. Des réactions allergiques aux méthacrylates sont possibles.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 9 sur 13

SECTION 12. Informations relatives à l'environnement

Indications générales

Classe de pollution des eaux WGK 2 (auto-classification) - présente un danger manifeste pour les eaux.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Effets écologiques :

Toxicité pour les poissons : Pas de données

Organismes aquatiques : Aucune donnée

Toxicité pour les bactéries : Aucune donnée

Autres informations sur l'écologie :

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux, les eaux usées ou le sol.

12.1 Toxicité :

Organismes aquatiques : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Potentiel de perturbation endocrinienne

On ne sait pas si le produit induit ou prévient des effets hormonaux.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Remarques sur l'élimination des déchets

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent faire l'objet d'un traitement spécial en respectant les prescriptions des autorités. Ne pas jeter à l'égout.

Recommandation :

Déterminer le code de déchet exact avec l'entreprise d'élimination.

Code de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets (AVV)

Non durci 55 90 2 (déchets de mastic et d'enduit)

Durci 16 03 05 (déchets organiques contenant des substances dangereuses)

Emballages - emballages contaminés

Les emballages vidés, non séchés, doivent être éliminés comme des emballages présentant des résidus nocifs.

08 01 11 (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés)

Emballages nettoyés

Les emballages non contaminés ou nettoyés peuvent faire l'objet d'une valorisation.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 10 sur 13

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Classification

Classe : - (pas de marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport)

Numéro ONU : -

Code de classification : -

Désignation de la marchandise : Matériau de décoffrage, photopolymérisable

Déclencheur de danger : -

Emballage :

Groupe d'emballage non applicable, car il ne s'agit pas d'une matière inflammable.

Étiquette de danger : Pas nécessaire

Quantité limitée : Aucune indication

Transport maritime IMDG/GGVSee

Classification

Code IMDG : -

Numéro ONU : -

EmS

Marine Pollutant : No

Désignation du produit : Matériau de décoffrage photopolymérisable

Déclencheur de danger : -

Emballage :

Groupe d'emballage non applicable, car il ne s'agit pas d'une matière inflammable.

Étiquette de danger : Pas nécessaire

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classification

Classe : - (pas de marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport)

Numéro ONU : -

Code de classification : -

Désignation de la marchandise : Matériau de décoffrage, photopolymérisable

Déclencheur de danger : -

Emballage :

Groupe d'emballage non applicable, car il ne s'agit pas d'une matière inflammable.

Étiquette de danger : Pas nécessaire

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 11 sur 13

SECTION 15. Législation

Indicateur de danger

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq.1 **H224** - Liquide et vapeur inflammables

Skin Sens.1B **H317** - peut provoquer une réaction allergique cutanée

Skin Irrit.2 **H315** - provoque une irritation cutanée

STOT RE 2 **H373** - Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, reins) à la suite d'expositions prolongées ou répétées.

exposition répétée (en cas d'ingestion)

Repr.1 **H360** - Peut altérer la fertilité ou nuire au fœtus.
nuît à l'enfant in utero

Aquatic Chronic 3 **H412** - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée 1 H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Irritations de reproduction 1A H360FD Peut altérer la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Pictogramme(s) et mot(s) d'avertissement du produit



Danger



Danger

H225

Liquide et vapeurs hautement inflammables

H317 peut provoquer des réactions allergiques cutanées

H315 provoque une irritation de la peau

H373 Peut provoquer une altération des organes (foie, reins) à la suite d'une exposition prolongée ou

exposition répétée (en cas d'ingestion)

H360 peut altérer la fertilité ou nuire au fœtus

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long te

H318 provoque de graves lésions oculaires.

H319 provoque une grave irritation des yeux.

H350 peut provoquer le cancer.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ainsi que des

Tenir à l'écart de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Tenir le récipient hermétiquement fermé

P240 Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir

P241 Utiliser un équipement antidéflagrant

P242 Utiliser des outils produisant peu d'étincelles

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux, un écran facial

P303/361/353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux). Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P370+P378 En cas d'incendie : ...utiliser pour éteindre le feu

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 12 sur 13

P272	Ne pas porter les vêtements de travail contaminés en dehors du lieu de travail.
P302+P352	En cas de CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau...
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P321	Traitement spécial (voir...sur cette étiquette d'identification)
P362+P364	Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
P501	Éliminer le contenu/récipient...
P201	se procurer des instructions spéciales avant utilisation
P202	lire et comprendre tous les conseils de sécurité avant utilisation
P308+P313	EN CAS D'EXPOSITION OU DE CAS D'INCITATION : consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.
P405	Conserver sous clé
P314	En cas de malaise, consulter un médecin/une aide médicale.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement

15.2 Évaluations de sécurité

Aucune évaluation de sécurité n'a été réalisée pour les substances contenues dans cette préparation.

SECTION 16. Autres informations

Directives CE applicables

Directive sur les préparations (1999/45/CE), modifiée en dernier lieu par la directive 2006/8/CE

Directive sur les substances (67/548/CEE), modifiée en dernier lieu par la directive 2006/121/CE

Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié en dernier lieu par le règlement REACH (CE) n° 1272/2008 modifié en dernier lieu par le règlement REACH (CE) n° 2020/878.

Restriction d'utilisation recommandée par le fabricant

Usage professionnel uniquement - pas de produit destiné au public

Phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables
H317	peut provoquer des réactions allergiques cutanées
H315	provoque une irritation de la peau
H373	Peut provoquer une altération des organes (foie, reins) à la suite d'une exposition prolongée ou exposition répétée (en cas d'ingestion)
H360	peut altérer la fertilité ou nuire au fœtus
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long ter
H318	provoque de graves lésions oculaires.
H319	provoque une grave irritation des yeux.
H350	peut provoquer le cancer.

Modifications par rapport à la dernière version

Les modifications apportées aux sections 2.1, 2.2, 9.1, 11, 15 et 16 sont mises en évidence en couleur.

Fiche de données de sécurité YETI Dental

selon le règlement (CE) n° 2020/878 (REACH-VO)

Date d'impression : 30.janvier.2025

Version : 4.0

Révisé le : 22.05.2026

Remplace la version : 3.0 du 28.01.2025

Page 13 sur 13

Autres remarques/sources :

¹<http://www.baua.de>

²<http://www.arbeitssicherheit.de>

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et aux informations fournies par les fournisseurs. Les conditions de travail et de stockage indiquées pour l'utilisateur ainsi que l'élimination échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Pour ces raisons et d'autres, nous déclinons expressément toute responsabilité et toute prise en charge des coûts qui en découlent ou autres. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles mentionnées au paragraphe 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Légende

ADR	Accord européen int. transport de marchandises dangereuses par route
BlmSchV immissions	Ordonnance d'application de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS	Chemical Abstracts Service
DIN	Norme de l'Institut allemand de normalisation
EC	Concentration effective
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations (Règlement de l'Association internationale du transport aérien sur les marchandises dangereuses)
Code IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des marchandises dangereuses
OACI-TI	Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
ISO	Norme de l'Organisation internationale de normalisation
IUCLID chimiques	Base de données internationale d'informations uniformes sur les produits chimiques
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
Log Kow	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
MARPOL	Maritime Pollution Convention= Convention pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, biocumulatif, toxique
RID dangereuses	Règlement concernant le transport international ferroviaire des matières dangereuses
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
UN	United Nations (Nations Unies)
COV	Volatile Organic Compounds (composés organiques volatils)
vPvB	très persistant et très bioaccumulable
VwVwS	Verwaltungsvorschrift wassergefährender Stoffe (règlement administratif relatif aux substances dangereuses pour l'eau)
WGK	Classe de danger pour l'eau

